



AMBASSADE DE SUISSE
EN ISRAËL

TEL-AVIV, le 3 mai 1967

Téléphone 622666
Achad Haam Street 52

Réf.: 571.44. - JS/mp

GE *to the Epimedes*

#	EX KJ					
Datum	8.5.					
visé	<i>RE</i>					
EPD		8.5.67	11			
Ref. s. B. 32.43. Chypre.1.						

A la Division des affaires politiques
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Avant même de recevoir le télégramme par lequel vous exprimiez le voeu que je me rende à Chypre, j'avais cru devoir prendre, aussitôt que j'avais su que l'ensevelissement des victimes non identifiées de la catastrophe aérienne de Nicosie aurait lieu dans l'après-midi du 26 avril, les dispositions nécessaires à mon voyage à Chypre.

J'étais à Nicosie peu d'instants après l'arrivée des familles suisses et allemandes de ces victimes, familles qui avaient fait le déplacement pour être présentes à la cérémonie funèbre. Etant descendu dans le même hôtel j'ai pu aussitôt prendre contact avec elles, leur exprimer ma sympathie et leur faire savoir que j'étais prêt à répondre aux questions qu'elles voudraient me poser et à leur donner tout l'appui dont elles pourraient avoir besoin. Comme je m'y attendais, c'est le problème de l'identification des corps demeurés à Chypre qui les préoccupait tout particulièrement. Des membres de ces familles auraient voulu savoir si une identification n'était vraiment pas possible avant l'ensevelissement des corps, ceci sur la base des éléments nouveaux que des parents des victimes pourraient fournir. J'ai fait de mon mieux pour tranquilliser ceux qui me pressaient ainsi de questions et pour les assurer que l'ensevelissement qui devait se faire dans l'après-midi même n'excluait en rien une éventuelle identification future puis alors une exhumation et un rapatriement des corps identifiés.

La cérémonie de l'enterrement des 88 corps non identifiés a eu lieu, comme les journaux vous l'auront appris, le mercredi 26 avril à 15h à Larnaca en présence du Ministre des communications et des transports, M. Phanos, et

./.

du Ministre du commerce et de l'industrie, M. Araouzos, faisant fonction, en l'absence de M. Kyprianou, de Ministre des Affaires étrangères. Etaient également présents le représentant au titre ecclésiastique de l'Archevêque Makarios, les ambassadeurs d'Allemagne et de France, ainsi que des représentants du Haut-Commissariat britannique, des ambassades d'Italie, du Danemark et d'autres encore. Le service religieux de cette cérémonie qui a eu lieu en plein air et dans un cimetière de petites dimensions où 88 cercueils recouverts de drap noir étaient maintenus au-dessus d'un nombre égal de fosses, a été rendu en anglais, en allemand et en français par des pasteurs et des prêtres dont certains étaient venus d'Allemagne ou de Suisse. Une bénédiction a été également donnée par l'évêque orthodoxe représentant l'Archevêque Makarios. De nombreuses couronnes mortuaires ont été déposées par les personnalités présentes et j'avais moi-même apporté d'Israël une grande couronne d'oeillets rouges et blancs et garnie d'un ruban de mêmes couleurs.

Les familles des victimes sont reparties le soir même pour la Suisse et l'Allemagne. Le lendemain matin j'ai fait une visite au Président Makarios ainsi qu'au Ministre des communications et au Ministre Araouzos faisant fonction de Ministre des Affaires étrangères. Je leur ai exprimé mes remerciements pour ce qu'eux-mêmes et les autorités chypriotes en général avaient fait et continuaient de faire dans le cas du tragique accident.

En ce qui concerne le problème de l'identification des victimes, Mgr Makarios m'a dit avoir été surpris de ce que 88 corps n'aient pas pu être identifiés. Sans doute ceux-ci avaient-ils été gravement mutilés par la violence de l'accident mais le Chef de l'Etat qui avait été parmi les tout premiers à se rendre personnellement sur les lieux du drame, puis assez vite après dans les locaux où les corps avaient été transportés, estimait qu'au plus une quinzaine de corps ne pourraient pas être identifiés. C'est lui qui a donné sur place l'instruction de numérotter chaque corps et de recueillir sur chacun tous les objets personnels ou les indices matériels qui, placés dans une enveloppe portant le même numéro que le corps sur lequel ils auraient été prélevés, permettraient, même passablement plus tard s'il le fallait, une identification à laquelle contribueraient les familles respectives. C'est parce qu'il a été ainsi procédé que l'on peut garder l'espoir - comme je l'ai dit aux parents des victimes non identifiées qui s'adressaient à moi - d'identifier un jour une partie au moins des corps qui ont été inhumés à Larnaca. Pour cela, il conviendrait, lorsque les enveloppes dont j'ai fait mention plus haut auront été expédiées en Suisse, que l'on envisage un moyen permettant aux familles alle-

mandes et suisses d'en connaître le contenu, éventuellement au moyen de photographies qui seraient mises à leur disposition. Si de nouvelles identifications devaient alors être faites, rien ne s'opposerait à une exhumation et à un rapatriement des corps identifiés.

1) Tous les biens personnels des victimes qui ont été trouvés sur les lieux de l'accident (contenu des valises et autres objets) seront probablement envoyés en Suisse. Il faudra, là encore, donner la possibilité aux familles de rentrer en possession des biens qui leur reviennent. Des photographies des objets récupérés pourraient par exemple être soumises à celles-ci.

2) Si j'ai mentionné la question des objets personnels trouvés sur les corps et celle des objets ramassés sur les lieux de l'accident, c'est qu'il me semble qu'elles devraient être traitées sous le contrôle des autorités suisses, éventuellement en contact avec les autorités allemandes. Tout au moins faudra-t-il s'assurer que Globair et les agences qui avaient organisé le voyage collectif, au cas où ce sont eux qui s'occuperaient de toutes ces questions, les traitent comme il se doit et en tenant compte de tous les droits des familles des victimes.

3) Dans mon dernier télégramme, je vous ai demandé certains renseignements concernant trois des victimes et destinés à permettre un établissement rapide des certificats de décès des victimes de l'accident. Mgr Makarios avait donné des instructions très fermes pour que ces certificats soient établis sans délai. Il faisait valoir qu'en aucun cas les familles éprouvées ne devraient pouvoir pâtir d'un retard dans l'obtention des certificats dont elles pourraient peut-être avoir un besoin urgent (paiement de pensions, possibilité de faire valoir rapidement certains droits, etc). Ensuite des instructions du Chef de l'Etat, les autorités chypriotes simplifieront l'établissement des certificats de décès, mais elles ont exprimé le désir que, pour compléter leurs actes, les indications suivantes leur soient communiquées sur le compte de chacune des victimes : nom et prénom, sexe, âge (date exacte de naissance), religion, état civil (célibataire, marié, divorcé, veuf, etc), nombre des enfants, lieu de naissance, profession. Je vous serais obligé de bien vouloir faire en sorte que la liste détaillée des victimes comportant les indications ci-dessus soit fournie aux autorités chypriotes ou qu'éventuellement elle me soit transmise à l'intention de ces autorités.

4) Dans mon dernier télégramme j'ai suggéré qu'un télégramme de remerciements soit expédié par le Président

./.

M. G. G. G.

de la Confédération au Chef de l'Etat chypriote. J'ai pu constater à quel point Mgr Makarios s'est intéressé personnellement et directement à tous les aspects du drame qui s'est produit le 20 avril à Nicosie. Il m'a dit lui-même combien il avait été douloureusement affecté par le fait que cet avion se soit écrasé à Chypre, car jamais jusqu'ici son pays n'avait connu un drame de cette sorte. La vision qu'il a eue à 7h du matin sur les lieux de l'accident a été, a-t-il ajouté, terrifiante et celle de l'endroit où les 126 corps ont été déposés n'était pas moins terrible. Lorsque je l'ai remercié pour tout ce qui avait été fait jusqu'alors à Chypre pour résoudre au mieux tous les problèmes créés par l'accident, il m'a répondu que l'aspect humanitaire de ces tâches seul comptait et avait dicté l'attitude de chacun. Le Chef de l'Etat, je l'ai vérifié à plusieurs reprises, s'est intéressé à tous les détails de ces tâches qu'il a prises très à coeur. Leur accomplissement n'était pas toujours aisé parce que Chypre n'avait pas l'expérience d'un tel désastre ni toujours l'équipement nécessaire pour faire face à une telle situation. Ainsi, par exemple, il n'y a pas à Chypre de morgue et l'Etat chypriote a dû louer les espaces convenables à des entreprises frigorifiques commerciales. Le geste de gratitude de la Suisse que constituerait un télégramme à Mgr Makarios serait, je le sais, très apprécié mais il serait aussi très mérité. La chute de l'avion de Globair a entraîné de très grands frais pour l'Etat chypriote et nous pouvons lui savoir gré de ne s'être laissé arrêter à aucun moment par des implications financières dans l'activité qu'il a déployée pour résoudre tant de difficiles et douloureux problèmes.

Je voudrais encore relever le rôle très efficace et les efforts dévoués que notre compatriote M. Rémy Gorgé, Premier Conseiller politique et juridique du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Chypre, a déployés tout particulièrement durant la journée du 20 avril et alors que le Consul de Suisse, M. Dimitri Shukuroglou, ne devait rentrer de Suisse que ce même jour dans la soirée. En sa qualité de Suisse, M. Gorgé a considéré qu'il était de son devoir, en l'absence momentanée du Consul, de prendre en quelque sorte en mains les intérêts suisses. Sa position à l'UNFICYP lui permettait d'agir avec d'autant plus d'efficacité. Il a visité et réconforté les quatre rescapés de l'accident et a procuré même à M. Pulver tous les vêtements dont celui-ci était alors totalement démuné. Pour votre information je joins ici la copie d'une lettre que M. Gorgé, en sa qualité de citoyen suisse, a adressée aussitôt après l'accident à Mgr Makarios. J'ai bien entendu exprimé toute ma gratitude à M. Rémy Gorgé et je crois que si l'occasion devait se présenter un jour aux autorités suisses de lui exprimer plus directement cette gratitude, ce serait une bonne chose.

./.

5)

./.

ja

6) Peut-être aussi le Département politique pourrait-il saisir une occasion d'exprimer à l'Ambassadeur d'Autriche à Berne des remerciements pour le dévouement avec lequel la mission médicale autrichienne incorporée dans l'UNFICYP et qui est sous la direction du Dr Nussbaum, a accueilli dans son hôpital de l'ONU et soigné les quatre survivants du désastre. Comme vous le savez, M. Pulver est demeuré quelques jours à l'hôpital pour se remettre du choc de l'accident. Quant à Mlle Gysin qui avait toutes les côtes enfoncées et le col du fémur fracturé, elle a été opérée à deux reprises par les médecins autrichiens qui ont procédé à une pneumectomie totale du côté gauche, puis ultérieurement à une opération destinée à mettre en état le haut du fémur. Sans doute Mlle Gysin restera-t-elle fort amoindrie, mais ses jours sont hors de danger, comme le sont ceux des deux blessés allemands qui ont été aussi soignés avec beaucoup de dévouement.

7.) Outre des remerciements qui seraient exprimés par l'entremise de l'Ambassadeur d'Autriche à Berne, il serait peut-être indiqué que la gratitude suisse soit également exprimée à l'ONU, éventuellement par le canal de l'Ambassadeur René Keller et de M. Spinelli aux Nations Unies à Genève. Ce sont les hélicoptères de l'ONU (pilotés par les Britanniques) qui ont été les premiers sur les lieux de l'accident et ont évacué les quatre rescapés sur l'hôpital de l'UNFICYP. C'est également dans des locaux dépendant des forces de l'ONU que les corps des victimes ont été transportés et rassemblés avec les biens des victimes qui étaient éparpillés sur le lieu du désastre.

Enfin, je dois rendre aussi hommage à l'activité intense déployée par le Consul honoraire de Suisse, M. Dimitri Shukuroglou, qui a été personnellement et à tout instant en contact étroit avec les autorités chypriotes pour le règlement de toutes les innombrables questions qui se posaient du fait de l'accident. Dans ces circonstances, les intérêts suisses ont largement bénéficié des excellentes et cordiales relations que M. Shukuroglou entretient avec chacun à Chypre et en particulier avec tous les membres du Gouvernement et quantité de hauts fonctionnaires.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

Annexes :

- 1 copie de lettre
- 5 coupures de presse

PS J'ai rendu visite également au Général Martola, de nationalité finlandaise, qui commande l'UNFICYP et à lui aussi j'ai exprimé mes remerciements pour l'aide prêtée dans ces tragiques circonstances par les forces de l'ONU.